



**PROCES VERBAL
N° 30/CNCMP/2012**

L'an deux mille douze et le Jeudi 23 Août 2012 à 10 heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zein, son Président.

Etaient présents :

- Mohamed Abdellahi Ould Zeine, Membre du CP
- Yacoub Ould Haibelty, Membre du CP
- Raifa Mint Kassim , Membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, Représentant du Contrôle Financier

Etait Absent:

- Brahim Ould Hamed, Membre du CP

L'ordre du jour comportait les points suivants :

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DES SERVICES DE
BASE ET INDUSTRIES EXTRACTIVES**

1°/- *Examen* de la lettre n° 0169/CPMP/SSBIE reçue le 14 Août 2012, demandant l'approbation du plan de passation des marchés pour l'année 2012 /PRISM II.

Décision :

Sur la base des informations fournies, La CNCMP approuve le plan prévisionnel de passation des marchés du PRISM-2.

2°/- Examen de la lettre N°170 du 14 Août 2012 demandant l'approbation d'un projet de marché relatif à l'acquisition d'un matériel d'exhaure pour le compte de l'ONSR.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve le projet de marché relatif à l'acquisition d'un matériel d'exhaure pour le compte de l'ONSR.

3°-Examen de la lettre n° 165/P/CPMSSBIE reçue le 09 Août 2012, demandant le réexamen de la liste restreinte relative au dossier (assainissement total piloté par la communauté) suite aux modifications du bailleur de fonds, de la BAD.

Décision :

Sur la base des informations fournies, La CNCMP approuve la liste restreinte relative au dossier (assainissement total piloté par la communauté) modifiée suite aux observations du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DES INFRASTRUCTURES

4°-Examen de la lettre n° 140/CPM/SI reçue le 14 Août 2012, demandant l'approbation du DAOI relatif à la fourniture, l'installation et la mise en service d'un système de surveillance du trafic maritime au PAN-PA.

Décision :

Sur la base des informations fournies, La CNCMP n'a pas d'objection au lancement du DAOI relatif à la fourniture, l'installation et la mise en service d'un système de surveillance du trafic maritime au PAN-PA.

5°-Examen de la lettre n° 142/CPM/SI reçue le 16 Août 2012, demandant l'approbation du plan de passation des marchés pour l'année 2012/ MHUAT.

Décision :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve le plan prévisionnel de passation des marchés pour le MHUAT pour l'année 2012 sous réserve de :

- Préciser les montants pour les actions envisagées ;
- Prévoir des délais suffisants pour chaque étape du processus de passation des marchés conformément à la réglementation nationale ;
- Pour les modes dérogatoires, demander l'autorisation préalable de la CNCMP au moment de la passation des marchés ;
- Faire parvenir une copie corrigée du plan prévisionnel à la CNCMP avant sa publication.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS SOCIAUX

6°-Examen de la lettre n°0351/CPM/SS reçue le 14 Août 2012, demandant l'approbation des dossiers suivants :

6

4

- DAO : Acquisition d'équipements au profit du Centre Hospitalier de Rosso
- DAO : Fourniture d'équipements au profit du Centre d'Urgences de NKTT
- DAO : Acquisition d'un scanner au profit du Centre Hospitalier de NDB
- DAO : Acquisition d'équipements types pour huit centres de santé de type B et dix postes de santé.

Décision :

Sur la base des éléments fournis, la CNCMP n'a pas d'objection au lancement des dossiers d'appel d'offres cités ci-dessus au profit du Ministère de la Santé.

7°-Examen de la lettre n°0352/CPM/SS reçue le 14 Août 2012, demandant l'approbation et autorisation de lancement de la DP « détermination des principes et des démarches pour la mise en œuvre d'un accès ouvert au backbone national, ainsi que les outils Nécessaires à son exploitation dans un cadre de partenariat public Privé et la préparation du DAO, du cahier des charges, du business plan et l'organisation de la structure de gestion ».

Décision :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection au lancement de la demande de propositions (DP) relative à la « détermination des principes et des démarches pour la mise en œuvre d'un accès ouvert au backbone national, ainsi que les outils Nécessaires à son exploitation dans un cadre de partenariat public Privé et la préparation du DAO, du cahier des charges, du business plan et l'organisation de la structure de gestion » sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

8°-Examen de la lettre n°0358/CPM/SS reçue le 16 Août 2012, demandant l'approbation du projet de marché relatif à la fourniture de douze (12) ambulances TT au profit du MS.

Décision :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve le projet de marché relatif à la fourniture de douze (12) ambulances TT au profit du MS.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DE LA SOMELEC

9°-Examen du dossier relatif à la construction de la centrale duale de 120 MW.

Décision :

Sur la base des informations fournis, la CNCMP approuve le rapport d'évaluation ainsi que le procès verbal d'attribution de la Commission des marchés de la SOMELEC relatifs à la construction de la centrale duale de 120 W attribuant ce marché à la Société WARTSILA France SAS sur la base du prix de

C

g

revient sur 20 ans du KWh actualisé le plus bas (43,37 UM) sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DE SOUVERAINETE

10°/-Examen de la lettre n°0132/CPM/SSouv reçue le 23/08/2012, relative à la fourniture de dix (10) camions bennes au profit du Secrétaire Général du Gouvernement.

Décision :

Sur la base des éléments fournis, la CNCMP n'a pas d'objection au lancement du DAO relatif à la fourniture de dix (10) camions bennes au profit du Secrétaire Général du Gouvernement.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU SECTEUR RURAL

11°/ -Examen de la lettre N°00114 reçue le 15 Août 2012 transmettant, pour approbation, les plans prévisionnels de certaines directions et projet du MDR.

Décision :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve les plans de passation des marchés des directions du MDR suivantes :

- Direction administrative et financière ;
- Direction de l'Aménagement rural ;
- Direction de l'élevage ;
- PDIAIM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée, les jour, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT

AHMED BABA OULD MOULAYE ZEIN



Les Membres du Comité Permanent :

Mohamed Abdellahi Ould Zeine



Yacoub Ould Haibelty

Abderrahmane Abdoul



Raifa Mint Kassim



Ciré Amadou

